



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 29 JANVIER 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi vingt neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Rambervillers, en ses lieux habituels, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Gérard KELLER, Maire.

**PRESENTS** : MM. KELLER, Mme JOB, M. GERARD, Mme HAITE, M. DUGUE, Mme CHEVRIER-JANES, MM. HUSSON, THOMASSIN, Mme LAHALLE, M. SOYEUR, Mme GASPERMENT, M. LAYER, Mme DAVID, M. BOUCHEZ, Mme VILMAIN-VANEL, M. PARUS, Mme THALLER, M. POIROT, Mme MÜLLER, M. CANDAU, Mme GIMMILLARO, M. MICHEL, Mme LEBLOND

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : M. SOYEUR, Mme RATTAIRE, Mme VILMAIN/VANEL, M. POIROT, Mme MÜLLER, M. MARQUIS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Dominique CANDAU

\* \* \* \* \*

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du Jeudi 18 Décembre 2008. Toutefois Madame Martine GIMMILLARO souhaite voir ses interventions à propos du transfert de compétence « petite enfance » notées dans ce compte-rendu. En effet lors des débats sur la question « Communauté de Communes de la Région de Rambervillers – Définition de l'intérêt communautaire des compétences relatives à la petite enfance et à l'enfance » Madame Martine GIMMILLARO a notamment fait remarquer que seule la Commune de Rambervillers avait, depuis la création de la Communauté de Communes, transféré des compétences à cette structure intercommunale. En conséquence, elle estimait qu'il serait équitable que d'autres communes puisse transférer des compétences donc des charges sur l'intercommunalité.

-----

Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour de la présente séance la présentation du projet de Maison de santé, celui-ci devant être revu, ceci à la demande de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

-----

LE CONSEIL MUNICIPAL **PREND ACTE** des décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- La passation d'un avenant n°5 à la convention du 31.12.2002 de mise à disposition d'un local de casernement à la Gendarmerie Nationale passé avec la Direction des Services Fiscaux des Vosges afin de constater les nouvelles conditions financières suite à la révision du loyer au 1er Novembre 2008 pour les locaux de service et technique (partie ancienne). Le loyer est porté à la somme de 11.190 €.
- La résiliation, à compter du 5 Janvier 2009, du bail de mise à disposition d'un logement sis 1 rue Jules Ferry conclu le 4 novembre 2004 entre Mademoiselle CHEVRIER et Monsieur FATTAR et la Ville de Rambervillers.
- La passation d'un bail de location d'un logement situé 1 rue Jules Ferry à compter du 1er février 2009 pour une période de 6 ans entre Monsieur Claude CHEVRIER et la Ville de Rambervillers. Le loyer mensuel est fixé à 260,00 € variant en fonction de l'IRL. En sus du loyer, le locataire versera une provision mensuelle sur charges de 15,00 €.
- La passation d'un avenant n° 2 à la convention du 18/12/1998 passée avec la SNCF Délégation Infrastructure de la Région de Metz Nancy afin de confirmer la location du local commercial sis 2 place du 30 Septembre 88700 RAMBERVILLERS pour une nouvelle superficie de 17 m2. De ce fait, le loyer est revu à la baisse soit à hauteur de 1.200 € HT annuel et ce applicable au 1er février 2009.

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **Le Conseil Municipal,**

**VU** la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Après avoir entendu une déclaration de Monsieur le Maire et avoir été invité à débattre des grandes orientations du Budget 2009,

**ABORDE** le débat d'orientations budgétaires devant permettre la préparation du Budget Primitif 2009

Au cours de cette séance, il examine différents documents nécessaires à ce débat et pouvant aider aux décisions à prendre. Ces documents commentés par Monsieur le Maire sont les suivants :

- Echancier d'emprunts détaillé mois par mois et par budgets - Années 2008 et 2009
- Liste des emprunts par prêteur – Budget général et budgets annexes

- Tableau comparatif des taux d'imposition de 2001 à 2008 inclus
- Taxes directes locales des Communes de 5.000 à 9.999 habitants – Année 2007 et 2008
- Ratios des années 2001 à 2008 inclus
- Etat des restes à réaliser sur les investissements 2008 – Budget général et budget assainissement
- Résultats provisoires avant le vote du Compte Administratif 2008
- Etat des besoins en matériels d'investissement pour l'Exercice 2009
- Etat des besoins en véhicules pour les Services Municipaux pour l'Exercice 2009
- Liste des travaux à réaliser sur la Commune

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu les documents présentés,  
Après en avoir délibéré,

**SE DECLARE**, à l'unanimité, pleinement informé afin d'entamer l'étude du Budget Primitif 2009.

\* \* \* \* \*

Au cours de l'examen des différents documents utiles au débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire a confirmé, suite à une question de Madame Martine GIMMILLARO, que l'échéancier d'emprunts ne tenait compte que des emprunts contractés au cours des exercices antérieurs et ne comportait pas en conséquence de nouveaux emprunts qui pourraient être souscrits en 2009.

Madame Martine GIMMILLARO a fait remarquer au cours de l'étude du tableau des taxes directes locales que les taxes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers étaient importantes.

Enfin, Madame Martine GIMMILLARO a attiré l'attention du Conseil Municipal sur la réduction de la marge de manœuvre financière, constatant entre 2001 et 2008, une diminution des recettes de fonctionnement tandis que les dépenses de la même section augmentent.

### **LEGISLATION FUNERAIRE – TARIF DES VACATIONS FUNERAIRES**

Monsieur le Maire précise que la Loi n° 2008-1350 du 19 Décembre 2008 portant réforme de la législation funéraire instaure notamment un nouveau régime de surveillance des opérations funéraires. Dans un souci de simplification administrative, elle en limite le nombre en fixant précisément les cas d'intervention. Par ailleurs, le montant unitaire des vacations funéraires devra désormais s'établir entre 20 et 25 €. Chaque Maire doit en fixer, dans le respect du plancher et du plafond fixés, le taux applicable, ceci après avis du Conseil Municipal. Une circulaire du Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et

des collectivités territoriales, en date du 23 Décembre 2008, rappelle ces dispositions, et invite les communes qui ne rentreraient pas dans la fourchette précitée à régulariser au plus vite leur situation.

Il rappelle que par délibération en date du 5 Juin 2008, le Conseil Municipal a maintenu le tarif de la vacation funéraire à 10 Euros.

Il invite donc le Conseil Municipal à fixer un nouveau tarif compris entre 20 et 25 €.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu sa délibération n°2008/95 du 5 Juin 2008,

Vu la Loi n°2008-1350 du 19 Décembre 2008 portant réforme de la législation funéraire,

Après en avoir délibéré,

**FIXE**, à l'unanimité, à 20 € le tarif de la vacation funéraire.

**FONCIER - CESSION PARCELLE BB 79 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE RAMBERVILLERS**

Monsieur Michel HUSSON, Adjoint chargé de l'Urbanisme, expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'extension de la Déchetterie, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers sollicite l'acquisition du terrain cadastré section BB N°79 qui jouxte le Déchetterie.

Il indique que le Service des domaines a estimé ce terrain d'une contenance de 24 a 80, à 5 Euros le m<sup>2</sup> soit une somme totale de 12.400 €.

Monsieur HUSSON invite le conseil Municipal à se prononcer sur cette cession.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de Monsieur Michel HUSSON, Adjoint chargé de l'Urbanisme,

Vu la demande de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers,

Vu l'estimation des Domaines,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, la cession à la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers du terrain cadastré section BB N° 79 d'une contenance de 24 a 80.

**FIXE** le prix de cession à 5 Euros.

**DESIGNE** Maîtres WEISDORF-DUVAL et PEROT pour la rédaction de l'acte à intervenir.

**PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession.

### **PROJET DE SIGNALÉTIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION ET PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ GIROD SIGNALÉTIQUE**

Madame Gisèle CHEVRIER, Adjointe chargée de la Communication et de la Promotion de la Ville, expose aux membres du Conseil Municipal que face à une signalétique hétéroclite et désordonnée, existante sur la Commune, non respectueuse de l'environnement et de la réglementation, la Municipalité a constitué un groupe de travail chargé de définir, les grandes lignes caractérisant la mise en place d'un jalonnement des commerces, des activités, des équipements et des lieux culturels.

Elle précise qu'une rencontre réunissant plusieurs dizaines de commerçants, d'artisans et d'industriels a eu lieu le 16 octobre dernier en Mairie.

Ces professionnels sont avec la collectivité, les acteurs principaux de ce projet, et ont pu exprimer leur adhésion à cette démarche qui participe en particulier à la redynamisation du Centre Ville.

Elle indique qu'afin de concrétiser cette initiative une convention pourrait être passée entre la Ville de Rambervillers et la Société Girod signalétique.

Elle précise également que le projet de convention à passer entre la Ville et la Société Girod Signalétique, ainsi que le projet de contrat de location à passer entre la Société précitée et les responsables d'activités signalées, ont été joints à la note d'information de la présente séance.

Elle informe que des subventions du FISAC et de la Région Lorraine pourraient être sollicitées et qu'à l'issue de la mise en place des différents mobiliers de signalisation, les services communaux recenseront alors les supports illégaux de publicité et directionnels afin d'opérer leur retrait du domaine public.

Madame Gisèle CHEVRIER, Adjointe chargée de la Communication et de la Promotion de la Ville invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire, à solliciter les subventions correspondantes, et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société GIROD Signalétique.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de Madame Gisèle CHEVRIER, Adjointe chargée de la Communication et de la Promotion de la Ville,

Vu le projet de convention à passer entre la Ville et la Société Girod Signalétique, ainsi que le projet de contrat de location à passer entre la Société précitée,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de passer une convention signalétique avec la Société Girod Signalétique afin de procéder à la signalétique des commerces et industries sur le territoire de la Commune.

**SOLLICITE** auprès du FISAC une subvention au plus fort taux.

**SOLLICITE** également auprès de la Région Lorraine une subvention au plus fort taux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents correspondants.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de félicitations reçues d'administrés à l'adresse des équipes techniques de la Ville qui ont réalisé les décorations florales qui ont permis l'obtention de la troisième fleur, ainsi que les décorations de fin d'année.
- Monsieur le Maire transmet à ses collègues les remerciements de l'Association gérant le Musée de la Terre, pour la subvention qui a été attribuée par le Conseil Municipal pour l'acquisition de pièces exceptionnelles. Une de ces pièces vient tout juste d'être achetée. Sur la demande de Monsieur le Maire, Madame Martine GIMMILLARO indique que le Conseil Général des Vosges qui avait également été sollicité par l'Association, ne s'est quant à lui pas encore prononcé.
- Monsieur le Maire fait part également des remerciements qu'il a reçu de l'Association « Les P'tits Loups » pour la subvention de 25.000 Euros qui leur a été attribuée par le Conseil Municipal au titre du fonctionnement 2008.
- Monsieur le Maire transmet à ses collègues les vœux qu'il a reçus de l'Association des familles pour l'année 2009.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'attribution, par le Conseil Général des Vosges, au Collège Alphonse Cytère, d'une subvention de 23.000 Euros destinée à couvrir les dépenses liées à l'augmentation des charges de viabilisation et d'une subvention de 2.940,59 Euros pour effectuer divers travaux de rénovation des locaux. Une subvention de 2.924,22 Euros, a également été attribuée au Collège Sainte Jeanne d'Arc, pour respecter la parité avec les collèges publics.

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'attribution à la Commune, par le Conseil Général des Vosges, d'une subvention de 39.000 Euros pour les travaux d'aménagement du Centre Technique Municipal – 1<sup>ère</sup> phase -, ainsi que d'une subvention de 14.411 Euros pour le remplacement du collecteur d'assainissement vanne route départementale 32 et rues des Grand'Maisons et Général De Gaulle.
- Monsieur le Maire indique que, dans le dernier bulletin municipal, trois lignes de l'article des élus de la minorité n'ont pas été imprimées, enlevant tout le sens du paragraphe en question. Il prie ses collègues de l'excuser pour cette erreur matérielle. Madame Gisèle CHEVRIER-JANES donne lecture du paragraphe en question, tel qu'il aurait dû être imprimé. Elle indique que cette erreur sera rectifiée dans le prochain bulletin municipal.
- Monsieur Bertrand DUGUE présente le plan du carrefour giratoire du CD 32 dans sa version définitive.
- Madame Martine GIMMILLARO demande les dates des prochaines réunions de commissions et de Conseil Municipal. Monsieur le Maire en donne la liste rappelée ci-après :
  - \* Jeudi 12 Février 2009 – Commission des Finances – Compte administratif 2008
  - \* Jeudi 26 Février 2009 – Conseil Municipal – Compte administratif et compte de gestion 2008 – Affectation des résultats
  - \* Jeudi 5 Mars 2009 – Commission des Finances – Préparation du Budget Primitif 2009 – Section de fonctionnement
  - \* Jeudi 12 Mars 2009 – Commission des Travaux – Préparation du Budget Primitif 2009 – Section d'investissement
  - \* Jeudi 26 Mars 2009 – Conseil Municipal – Budget primitif 2009 – Demandes de subvention pour travaux 2009

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le Secrétaire de Séance,

Dominique CANDAU

Le Maire,

Gérard KELLER